



NEWSLETTER N°86

Très chers adhérents et adhérentes, très chers amis du Rayol Canadel,

Cette newsletter vous donnera un aperçu de nos analyses de la révision du PLU, quelques dates à retenir et des nouvelles de notre belle commune.

Nous tenons à vous rappeler que notre Association s'attache à la préservation de l'environnement, du cadre de vie et participe aux débats sur ces sujets en rassemblant les personnes qui suivent les mêmes objectifs.

L'AARC peut, si nécessaire, dénoncer ou s'attaquer à des projets ; pas à des personnes.

1) Les grandes dates de l'été

Merci de retenir dès à présents les dates suivantes :

- Notre Assemblée Générale se tiendra le mercredi 17 juillet à la salle des fêtes de la mairie
- La répétition de cette AG se tiendra le mercredi 7 août dans la même salle.

2) La révision du PLU

Comme vous le savez, le PLU actuel a été voté en octobre 2016, il fait actuellement l'objet d'une révision.

Certaines zones UA, UB ou UC vont changer, les règles de constructibilité et d'imperméabilisation des sols vont également évoluer. Vous pouvez vérifier ces modifications sur le site de la mairie à la rubrique « urbanisme - révision n°1 du PLU - dossier d'arrêt du PLU ».

Le Conseil d'Administration de l'AARC a analysé l'ensemble des documents de la révision n°1 du Plu et a rendu ses réponses le 1er mars 2024 au travers les 6 documents détaillées suivants .

Le 28 mars 2024, la mairie a lancé l'enquête publique, les documents de références ne comportent pas les remarques issues de nos analyses, un mail a été envoyé à M le Maire, sans réponse ...

Nous allons donc rencontrer M le Commissaire enquêteur pour lui faire part de nos remarques en direct.

Nous en reparlerons lors de notre AG.

-  [Document de réponse 1 Règlement.pdf](#)
-  [Lettre d'accompagnement.pdf](#)
-  [Remarques doc 412 Annexes.pdf](#)
-  [Réponse doc 4 4 Assainissement.pdf](#)
-  [Réponse doc 4 5 Plan SUP.pdf](#)
-  [Réponse doc 411 règlement.pdf](#)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la révision du PLU

Par arrêté n°2024-046 en date du 11 mars 2024, le maire de la commune du Rayol-Canadel-sur-Mer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU). Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale ; l'avis de l'autorité environnementale n°2024APACA14/3615 a été émis le 7 mars 2024. Il est joint au dossier d'enquête.

L'enquête se déroulera en mairie du Rayol-Canadel-sur-Mer du 17 avril 2024 à 8h30 au 22 mai 2024 à 17h00 inclus.

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- En mairie du Rayol-Canadel-sur-Mer : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

- Sur un poste informatique comprenant le dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la mairie du Rayol-Canadel-sur-Mer.

- Sur le site internet suivant : <https://www.rayol-canadel.fr>.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, à compter du 17 avril 2024 à 8h30 jusqu'au 22 mai 2024 à 17h00 inclus :

- Soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie,

- Soit les adresser par écrit à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur, en mairie du Rayol-Canadel-sur-Mer - Place Giudicelli - 83 820 Rayol-Canadel-sur-Mer,

- Soit par mail à l'adresse : enquetepubliquePLU@rayol-canadel.fr.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes :

- mercredi 17 avril 2024 de 8h30 à 12h00

- mardi 23 avril 2024 de 13h15 à 17h00

- jeudi 2 mai 2024 de 13h15 à 17h00

- mardi 7 mai 2024 de 13h15 à 17h00

- mercredi 22 mai 2024 de 13h15 à 17h00

Caractéristiques principales du projet de PLU :

- Encourager la croissance démographique en satisfaisant aux besoins en logements permettant à tous les habitants de pouvoir se loger sur la commune ;

- Confirmer la qualité du cadre de vie et de l'environnement communal en valorisant la proximité des grands espaces naturels et maritimes, les patrimoines et la biodiversité, en s'attachant notamment à la mise en œuvre d'une trame verte et bleue cohérente à préserver, voire à restaurer et à la diffusion de la nature « en ville ».

Une attention particulière sera portée à la préservation des paysages en accompagnant l'urbanisation, en particulier sur les coteaux exposés ;

- Poursuivre les réflexions en faveur de la sauvegarde et de la reconquête de terres agricoles sur le territoire en identifiant, si possible, de nouvelles zones agricoles sur la partie Nord de la commune ;

- Prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, et reformuler (notamment au regard du décret n°201-1783 du 28 décembre 2015), compléter, clarifier et adapter le règlement, le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation le cas échéant selon les caractéristiques et enjeux des différents quartiers de la commune ;

- Intégrer les réflexions en cours dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale et de l'élaboration du programme local de l'habitat du Golfe de Saint-Tropez.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision du PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

À l'issue de cette enquête, le conseil municipal pourra approuver la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Modalités relatives à l'enquête :

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier, auprès de M. Jean PLENAT, maire du Rayol-Canadel-sur-Mer, place Giudicelli, 83820 Rayol-Canadel-sur-Mer, ou par téléphone au 04.94.15.61.00.

M. RICHE Olivier a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Toulon par décision n° E24000009/83.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le maire du Rayol-Canadel-sur-Mer afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le Maire pourra éventuellement produire ses observations. Le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, accompagnés du registre et pièces annexées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet suivant : <https://www.rayol-canadel.fr>, et ce pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

3) Les nouvelles de la commune

a) Célébration du 80^{ième} anniversaire du débarquement de Provence



Le 14 août 2024 sera une date à retenir : celle de la célébration du 80^{ième} anniversaire du débarquement de Provence. Cette célébration promet d'être très importante sur toutes les communes du littoral varois. Attention donc aux restrictions de circulation autour de cette date.

b) La lutte contre l'érosion des plages



Après 4 ans de procédures et une enquête publique, en février/ mars 2019, la mise en place de géotubes remplis de sable afin de présenter une barrière à la houle venant du large, avait commencé. Ces travaux furent réalisés par le Maître d'œuvre de l'opération CORINTHE Ingénierie et TRASOMAR l'entreprise adjudicataire du marché après appel d'offres

Ce projet comportait deux récifs d'une longueur totale de 335 mètres, chacun composé de 32 géotubes de 30 mètres de long par 3 ou 2 mètres de diamètre, pesant chacun 300 tonnes une fois rempli de 21 000 tonnes de sable.

Le chantier a comporté une imposante grue de 80 tonnes remorquée depuis Toulon et occupé 13 personnes par poste, dont 4 plongeurs chargés de la mise en place des géotubes, dont le but est de répartir la charge et empêcher l'affouillement dû à la houle. Le coût total de l'opération s'est monté à plus de 2,9M€ (source GEMAPI maritime) et la plage réouverte et inaugurée en juillet 2020.



Notre attention a été attirée fin mars par un immense tas de sable déposé devant la déchèterie. Était-ce en prévision du concours de châteaux de sable ?

Non, pas du tout, en fait ce sable est destiné à remplacer un boudin détruit (par un bateau ?) sur le barrage Géotextile de la plage du Rayol.

Notre question est la suivante : comment, après seulement trois saisons estivales, on doit payer à nouveau des travaux d'entretien pour remplacer un géotube endommagé ? Cette solution paraît bien fragile par rapport à une digue sous-marine faite de rochers (matériaux dont nous disposons abondamment sur la commune) comme toutes les digues protégeant nos ports, solution que nous avons préconisée en son temps.

Qui va payer les centaines de milliers d'Euros nécessaires ?

c) Géo Trouvetou

RAYOL-CANADEL

Un procédé innovant pour nettoyer les plages

Jusqu'à présent, on nettoyait les plages du village avec un tracteur et une cribreuse classique, longue, vieillissante et qui coûte cher à l'entretien, vu son ancienneté. Une machine surdimensionnée et peu pratique pour les deux petites plages, causant des soucis pour les agents. « L'idée était de trouver un produit de remplacement de plus petite taille et adapté à nos plages. Donc on a pensé à des tracteurs articulés et on a opté pour la solution d'un robot électrique radio commandé, qui semble répondre à nos besoins. D'autant plus qu'avec la rénovation de l'arrière plage du Canadel où l'accès des véhicules va être réduit à la suite de la réalisation d'une voie pour les personnes à mobilité réduite, cette solution semble adaptée pour accéder à la plage », précise Philippe



Un moyen innovant, écologique et efficace a séduit les agents de la commune.

(Photo C. M.)

Buiré, le chef des services techniques. « L'avantage est de passer partout, plus près des murs et des parois, être plus précis dans notre travail. C'est un engin écologique, mais aussi beaucoup plus silencieux pour les riverains. »

Chaque matin en principe

« A l'inverse, ça travaille un peu moins vite qu'un tracteur (et va à 2,7 km/h), mais finalement avec le temps qu'on passe à faire les demi-tours et vu les dimensions des plages, ce n'est pas un sujet ». Un engin dans l'air du temps qui agira chaque matin en principe sur les deux plages, comme les années passées, à partir de 6 heures du matin, pour terminer vers 10 heures, avant l'ouverture des postes de secours.

C. M.



Après les boudins géotextiles à la merci du premier bateau inconscient qui les déchirera à son premier passage, la mairie a expérimenté un robot pour nettoyer nos plages !

Sur le papier l'idée est brillante

Analysons la notice technique de ce merveilleux engin :

- Tracteur électrique piloté à distance par un opérateur.
- Autonomie : jusqu'à 3 heures pour 8 heures de recharge
- Vitesse 2,7 km/h sur une largeur de 1,3m profondeur de tamisage : 10cm
- Capacité de ramassage : 100 litres dans sa corbeille
- Principaux ennemis : déchets solides, bouteilles plastiques, mégots, emballages, etc ...

Un nettoyeur remorqué par un tracteur nettoie sur une largeur de 1,85m et une profondeur jusqu'à 30cm et de 5 à 12km/h avec une capacité de benne de 2m³ ...

Dans les 2 cas il faut un opérateur : nous en avons un et nous disposons du matériel à la mairie.



d) Stationnement place Goy

En stationnant devant l'Office du Tourisme que ce soit sur la route ou sur le trottoir, de nombreux automobilistes se sont fait piégés en toute bonne foi. Rappelons que seules les places matérialisées au sol sont autorisées.

e) Rétrécissement de la voie Av Clément Baillard

Des plots blancs ont été installés sur le bitume de l'avenue avec pour conséquence une restriction de circulation sur une grande longueur induisant, de facto, une gêne à la circulation et une circulation alternée, nous le regrettons. Ayant conscience de la dangerosité du bord de la voie coté vallon, n'existe-t-il pas néanmoins une autre solution ?



f) Arrivée d'un policier de l'environnement

Comme annoncé, un policier de l'environnement est arrivé dans notre belle commune, ses missions sont les suivantes :

POLICE DE L'ENVIRONNEMENT :

- En tant que responsable de la Brigade environnement il a à charge 1 agent avec lequel il assure le suivi des Obligations Légales de Débroussaillage par le biais d'accompagnement et de formation des habitants ainsi que le suivi de la procédure de mise en demeure lorsque cela s'avère nécessaire
- Maintenir de bonnes relations avec les autres Polices de l'environnement, l'OFB, l'ONF, l'ONEMA, l'Observatoire Maritime, la sécurité civile ainsi que les Polices Municipales voisines
- Effectuer des missions de Police Administrative par le biais de contrôles des E.R.P et suivi du Document Unique en collaboration avec le chargé de sécurité civile
- Assurer le suivi et la mise en œuvre par la réalisation d'exercices d'alerte du PCS
- Assurer également une relation de proximité avec la population par la sensibilisation des atteintes à l'environnement
- Rédiger des procès-verbaux de constatation d'infraction
- Faire respecter les arrêtés de Police du Maire
- Rédiger les arrêtés municipaux

POLICE DE SURETE :

- Assurer des missions de respect de la tranquillité, salubrité, bon ordre et sécurité publique
- Effectuer des patrouilles de surveillance sur la Commune
- Assurer une relation d'échange avec les commerçants
- Constater par procès-verbal les infractions au code de la route, à la réglementation au stationnement, et aux arrêtés de police du Maire,
- Assurer le suivi des demandes liées au dispositif de vidéoprotection
- Rendre compte par écrit ou verbal des missions à l'autorité hiérarchique
- Assurer la sécurisation des lieux recevant du public dont l'école de la commune

4) Les travaux en cours

a) Les jardins de la mairie sont en cours de réfection

b) Tropicana (ancienne maison Blatgé) : ça monte !

Terrain : 3 108m² -

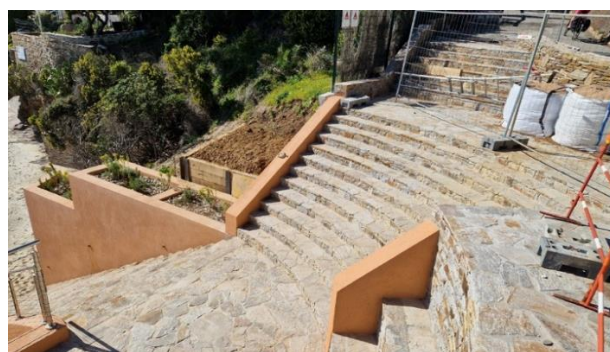
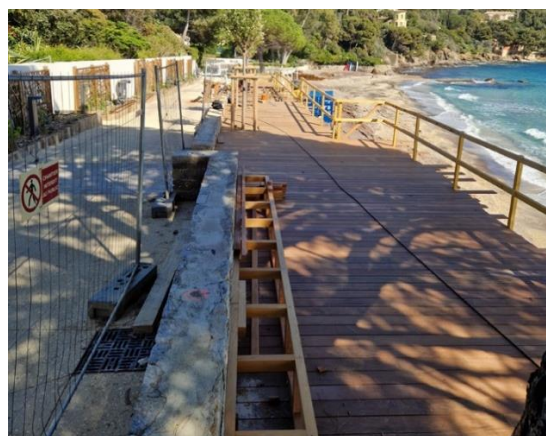
Surface de plancher : 635m²

Hauteur de la construction : 6,80m



c) Plage du Canadel

L'escalier de la descente ouest de la plage du Canadel est presque terminé. Les travaux d'aménagement de la voie d'accès sont bien avancés.



d) La villa située derrière le Tropicana sous la voie verte en fond de vallon dont nous avons parlé dans la précédente Newsletter n°85.

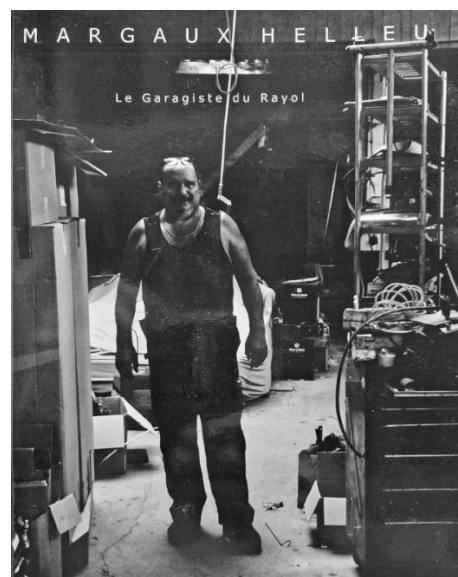


e) Le projet de la carrière

Polo, notre garagiste est parti, son garage est définitivement fermé.



Pour les nostalgiques il reste un livre-recueil de photos que vous pourrez trouver chez Bernard et Sabine.



5) Cotisation

Comme tous les ans, nous vous rappelons que l'AARC n'a aucun revenu autre que vos cotisations. Il est donc très important de ne pas oublier d'apporter votre obole à nos actions signe de votre engagement à nous soutenir.

Vous trouverez le bulletin ci-après, nous vous remercions par avance.

Voilà dans les grandes lignes de ce qu'il faut retenir en ce début d'année 2024.

Sébastien GIVELET
Président de l'AARC
Pour le CA de l'AARC

APPEL DE COTISATION 2024

(Partie à envoyer avec votre règlement)



LES AMIS DU RAYOL CANADEL

Association loi 1901 agréée environnement

JE SOUSSIGNE (E) M, Mme, Mlle,

Nom..... Prénom.....

Email

Adresse Principale

Adresse au Rayol Canadel

Téléphone

DEMANDE : ☐ Mon renouvellement ☐ Mon adhésion pour l'année 2024

à l'Association **LES AMIS DU RAYOL-CANADEL**

Je déclare avoir pris connaissance des statuts (et éventuellement aussi du règlement intérieur) de l'association, disponibles sur le site « <https://www.amisdu-rayol-canadel.fr> »

- ☐ Membre actif + conjoint 30 €
☐ Membre actif 25 €
☐ Membre bienfaiteur 50 € ou plus

SIGNATURE.....

☛ Par chèque bancaire, à l'ordre de « AMIS DU RAYOL-CANADEL » à adresser à
Josépha SARAZIN – 1 Corniche du Parin - 83820 - Le Rayol Canadel

☛ Par virement bancaire IBAN N° FR76 1910 6000 0702 9393 1000 565
Code BIC - Code SWIFT : AGRIFRPP891

APPEL DE COTISATION 2024

(Partie à conserver)

- ☐ Membre actif + conjoint 30 €
☐ Membre actif 25 €
☐ Membre bienfaiteur 50 € ou plus



LES AMIS DU RAYOL CANADEL

Association loi 1901 agréée environnement

☛ Par chèque bancaire, à l'ordre de « AMIS DU RAYOL-CANADEL » à adresser à
Josépha SARAZIN – 1 Corniche du Parin - 83820 - Le Rayol Canadel

☛ Par virement bancaire IBAN : FR76 1910 6000 0702 9393 1000 565
Code BIC - Code SWIFT : AGRIFRPP891